

HOMMAGE

Jean Michaud
1927-2015

« Pont vers le futur », la bioéthique est aussi, avec la médecine, le champ fécond de la rencontre entre deux disciplines, le droit et les sciences de la vie, toutes deux nécessaires au développement de l'individu et à son organisation sociale.

Nommé membre du Comité national d'éthique dès sa création en 1983 et appelé à le rester pendant plus de vingt ans, Jean Michaud, qui était alors « jeune conseiller » à la Cour de cassation, aura été l'une des figures les plus éminentes, quoique discrète, de ce mariage des disciplines duquel on attendait qu'il apporte réflexion et sens à cette révolution techno-scientifique tant espérée, mais tant redoutée. Dans cette tâche de réflexion pluridisciplinaire sur l'exercice responsable de la liberté, il fut cet « honnête homme », ce profane cultivé, qui, par ses qualités d'écoute, d'analyse et de rigueur, permit la construction d'un raisonnement éthique à l'échelle d'enjeux sociaux et politiques qu'il entendait, mais ne privilégiait pas pour leur propre logique. J.-F. Collange, membre du CCNE de 1996 à 2004, nous donne à voir le fruit de ce travail à propos de l'avis rendu en 2000 sur la fin de vie : « Un grand nombre d'entre nous étaient convaincus qu'il ne fallait pas modifier la loi et toucher à l'interdit de tuer ; mais nous ne pouvions ignorer certaines situations de souffrances inapaisables qui méritaient, à notre sens, de pouvoir déroger à cet interdit de façon exceptionnelle et encadrée. Nous avons trouvé un compromis grâce à Jean Michaud, membre de la Cour de cassation. C'est lui qui, grâce à son expérience de juriste, nous a suggéré la notion d'"exception d'euthanasie". Ce fut un soulagement et l'avis a pu être adopté à la quasi-unanimité. » Ajouter la pierre qui termine et solidifie un travail, surtout quand il constitue une œuvre collective encore inachevée et, qu'à peine délivré, il sera soumis aux violentes tempêtes de la critique publique, tel fut l'apport de Jean Michaud, essentiel dans sa substance, humble dans son exposition.

Qu'on ne s'y trompe pas, la rigueur, voire l'habileté de son expérience et de son raisonnement, ce que certains appellent le « savoir-faire » du juriste, ne le coupait pas du monde. Sa sensibilité était grande, mais pudique, généreuse, mais exigeante.

Ferme sur le respect des principes nourrissant l'éthique et le droit, sa parole invitait toutefois à prendre conscience plus qu'à donner des leçons et imposer des points de vue. Il savait, comme juge, que les principes n'ont d'effectivité que s'ils rencontrent pleinement les situations

humaines qu'ils prétendent régir et que plutôt que de vouloir les courber sous son joug, ils doivent leur ouvrir la voie à une pédagogie de l'expérience et du dialogue.

Pourtant, nulle complaisance dans cette attitude : savoir écouter, savoir comprendre, ne voulait pas dire chez Jean Michaud qu'il fallait se taire et ne pas dire les choses en face, voire se révolter ou même se mettre en colère pour rappeler à l'autre que l'éthique de la vie se cache aussi dans les détails. Mais, il savait dire simplement, sans blesser.

Ainsi, celui qui était apparu au tout jeune magistrat que j'étais comme la figure de la vertu romaine s'est peu à peu révélé, au cours de trente années de relations, comme inspirant amitié et affection. De la protocolaire appellation « monsieur le Conseiller doyen », nous en étions venus à « Jean », le chemin de notre amitié s'était accompli naturellement.

Grâce à toi, Jean, je sais que le droit et l'éthique, tout en gardant visible leur haute et respectueuse stature doivent, *in pectore*, conserver une dense et chaleureuse humanité. Tu en avais la clé et tu n'hésitais pas à accompagner chacun de ceux qui voulaient marcher avec toi sur ce chemin.

Mon cher Jean, en ce moment ultime, je te souhaite pour ton nouveau destin de continuer à partager ce que tu fus ici. À nous, tu laisses un peu de ton âme et un sentiment mêlé de tristesse et d'espoir, que je confie à ton poète, Vincent Muselli, le soin d'exprimer :

« Mais ces oiseaux qui volaient haut dans le soir,
En chantant malgré le vent et malgré l'ombre,
Disaient-ils point, ah, si fiers en ce décombre !

L'inexorable dureté de l'espoir. »

Christian BYK